



# NOTRE ÉCOLE NORMALE d'Instituteurs

Nous recevons de M. Miquel, conseiller général de Luzech, — en réponse aux articles qui le visaient, ici — copie d'une longue lettre contre « l'illégal décret de M. Bérard ».

Il nous paraît inutile d'insérer l'envoi in-extenso. Mais cette lettre contient quelques affirmations troublantes.

M. Miquel dit :

Je suis certain qu'à moins que le Ministre de l'Instruction publique ne trouve dans le département du Lot les complications que je crois introuvables, le décret de suppression devra être rapporté.

Et j'explique :

La loi de 1879 étant formelle, M. le Ministre de l'Instruction publique a basé son décret sur une délibération du Conseil général du Lot demandant la suppression.

Sur cette délibération du 24 avril 1923, je ferai deux observations formelles :

1°) Le texte officiel de cette délibération que chacun peut lire et relire ne mentionne nullement une quelconque demande du Conseil général tendant à la suppression de l'École Normale ;

2°) Le texte officiel de cette délibération n'est point le texte exact et il ne traduit aucunement la pensée du Conseil général.

En ce qui me concerne, en tous cas, j'affirme que le vœu que j'avais présenté à l'acceptation de l'Assemblée départementale et que celle-ci avait approuvé, a été mal traduit par les services de dactylographie.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de la lecture du vœu, même tel qu'il figure au compte-rendu des débats, on ne peut conclure que le Conseil général du Lot ait demandé la suppression de l'École normale de garçons. Et pourtant, le décret du 11 juillet 1923 le spécifie textuellement :

« Vu la délibération du Conseil général du Lot en date du 24 avril 1923 par laquelle cette assemblée demande la suppression de l'École Normale d'Instituteurs de Cahors par fusion avec celle d'un autre département et constate l'impossibilité ou elle s'est trouvée d'établir un accord avec les départements voisins. »

Vraiment et pour ne point dire plus, il a fallu à M. le Ministre de l'Instruction publique beaucoup de bonne volonté pour trouver dans le vœu du 24 avril le désir formulé par le Conseil général que l'École Normale de garçons soit supprimée alors que le texte, malheureusement tronqué, était resté dans une forme si nébuleuse et si imprécise. D'autre part, comment ne serions nous pas frappés par la célérité inaccoutumée qui a présidé à l'élaboration, puis à la signature du décret qui a pris date du 11 juillet 1923, alors qu'il était dicté en vertu de l'article 121 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1923 ; moins de 11 jours d'intervalle !

Non, quoi qu'en disent M. le Ministre de l'Instruction publique ainsi que quelques journalistes mal renseignés du département, le Conseil général du Lot n'a pas, en sa session d'avril dernier, demandé la suppression de l'École Normale d'Instituteurs de Cahors. Je crois même pouvoir ajouter que les Conseillers généraux républicains qui sont la grande majorité à l'Assemblée départementale n'ont jamais eu semblable intention. Les protestations qu'ils ne manqueront pas d'élever, j'en ai la conviction, à la session prochaine, montreront d'ailleurs leur état d'esprit à cet égard.

Pour ma part, je me suis élevé violemment, en commission des Finances, contre l'éventualité de cette suppression avec ou sans fusion.

Il est ma protestation, d'ailleurs appuyée par plusieurs de mes collègues, contre cette éventualité que nous craignons, mais que nous ne souhaitons pas, que devait traduire le vœu mal transcrit, voté par le Conseil général.

Personnellement, j'ai donc pris mes responsabilités et je les ai prises sans équivoque aucune pour le maintien de l'École Normale.

M. Miquel est formel. Il dit : le ministre basé son décret sur une délibération qui n'a pas existé.

Quel est l'avis des Conseillers généraux ?

Nous pourrions revenir d'une façon intéressante sur les raisons invoquées pour la suppression :

## Pour les Instituteurs du Lot Morts pour la France

Au moment où un décret ministériel vient, dans des conditions plutôt singulières, de décider la suppression de l'École Normale d'Instituteurs du Lot, le monument élevé à la mémoire des instituteurs et anciens élèves-maîtres de l'École Normale du Lot a été définitivement mis en place lundi dans la cour d'honneur de l'École.

Ce monument est du plus bel effet. Entouré d'arbustes et de fleurs, sa silhouette se détache sur la façade du pavillon central du bâtiment.

Composé de deux marches en roche de Vilhonneur, supportant un socle surmonté d'une stèle couronnée d'un fronton mouluré, le tout est en belle pierre de Lavoux (des carrières du Pôiton).

Orné de trois motifs décoratifs en bronze appliqué sur la face principale, ce sont à la base le Livre de notre histoire maintenu ouvert aux dernières pages par l'épée glorieuse de la France. Là sont inscrits les noms de nos vainqueurs de 1914 à 1918 ; le tout repose sur un lit de lauriers.

Au-dessus, contre la stèle, sont disposés les attributs de l'enseignement primaire, lire, écrire et compter, traversés par une palme rappelant le martyr. Au sommet, sur le fronton, sont trois écus armoriés des villes de Cahors, Figeac et Gourdon entourés de branches de chêne et timbrés du flambeau de l'Enseignement.

Mais le motif principal de ce monument est la statue d'un jeune écolier, qui, un pied sur chacune des marches, ses livres, ses cahiers et son bâton sous le bras gauche s'incline légèrement dans un geste de recueillement très vrai ; reconnaissant des leçons reçues de ses bons éducateurs laïques, il vient apporter son modeste souvenir ; un simple petit bouquet de fleurs qu'il dépose de sa main droite au-dessous de l'inscription dédicatoire gravée sur le socle.

Aux Instituteurs du Lot morts pour la France.

Sur les deux faces latérales sont gravés et peints les soixante-six noms et prénoms des instituteurs ou élèves-maîtres tombés pour la défense du Droit et de la Liberté.

L'ensemble du Monument est d'une bonne tenue, bien en harmonie avec le sujet pour lequel il a été édifié.

Il est dû au talent de M. Rougé, sculpteur auquel de vives félicitations ont été chaleureusement adressées.

Contributions indirectes

Notre compatriote M. Boisse, surnuméraire des indirectes à Cahors, est nommé vérificateur à Bourges.

Instituteurs et Institutrices Postes vacants (NORD)

L'Inspection Académique nous communique la note suivante :

Un certain nombre d'emplois d'instituteurs et d'institutrices pour des postulants étrangers du département du Nord sont vacants dans ce département.

Les normaliens et les intérimaires « ayant exercé leurs fonctions avant le 1<sup>er</sup> janvier 1920 » peuvent adresser immédiatement leur demande à l'Inspection Académique du Lot, accompagnée du certificat médical réglementaire.

Mauvais marchand

De temps à autre, le service des fraudes opère des prélèvements de vin, de lait, soit chez les débitants pour le vin, soit dans la rue pour le lait.

Il arrive, malheureusement trop souvent que ces prélèvements permettent de constater que les marchands, voire les propriétaires, ne sont pas très consciencieux, et qu'ils répondent devant le tribunal correctionnel de ce délit toujours grave d'avoiron, pour gagner davantage, opéré le mouillage.

Ces prélèvements ne sont pas faits de façon régulière, à période déterminée, c'est peut-être pour mieux pincer les coupables.

Toutefois, un lecteur nous indique, que les prélèvements de lait, notamment, qui sont faits le matin, à l'arrivée en ville des marchands, devraient avoir lieu, également, avant la fin de la distribution à domicile.

Et notre correspondant nous indique pourquoi. Il a assisté, d'autres personnes également ont vu le fait qui nous fut rapporté le jour-même, à la petite opération suivante vers 10 heures du matin.

Une marchande avait 2 bidons, dont l'un était vide. Elle s'approche d'une borne-fontaine, prend une mesure, la remplit d'eau, en boit quelques gorgées et verse le restant dans le bidon vide dans lequel, elle fait, en outre, couler de l'eau de la fontaine.

Ceci fait, elle rince le bidon et y jette le contenu dans le bidon où il y a du lait, et elle va ensuite, chez les clients !

Nous sommes certain que de pareilles opérations sont rares ; mais malheureusement, elles se font, parfois.

Et c'est pourquoi, un prélèvement fait, presque à la fin de la distribution, pourrait donner des résultats.

Il n'est pas admissible qu'on puisse frauder impunément le lait qui est recommandé pour les enfants et les malades.

Au surplus, il est assez cher pour que le client le reçoive exempt de tout mouillage et surtout d'un mouillage qui est fait de façon plutôt malpropre.

Nous le répétons, ce fait authentique que nous signalons mérite d'attirer l'attention du service des fraudes qui saura prendre toutes mesures pour le réprimer.

L. B.

Déclarations d'associations

Les déclarations d'associations suivantes ont été autorisées :

Véloce-Club St-Céréen. — But : développement du sport cycliste. Siège : mairie de St-Céré.

Société amicale des poilus de Labastide-du-Vert. — But : Perpétuer le souvenir des morts pour la France. Siège social : Labastide-du-Vert.

Asile de Leyme

Le prix de journée pour l'entretien des aliénés indigents à l'asile de Leyme est porté de 4 fr. à 4 fr. 50 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1924.

Téléphones

Par arrêté préfectoral, M. le directeur des P. T. T. a été autorisé à procéder à l'établissement d'une ligne téléphonique entre Martel et Cressensac, par l'Hôpital St-Jean le long des chemins de grande communication n<sup>os</sup> 23 et 23 b, et traversant les territoires des communes de Cressensac, Martel, Cazillac, Sarrazac et Strenquels.

Legs

En exécution de l'art. 3 du décret du 1<sup>er</sup> février 1896 relatif à la procédure à suivre en matière de legs aux établissements publics ou reconnus d'utilité publique, le Préfet du Lot a l'honneur d'informer les héritiers reconnus de Mlle de Comboulog Louise, en son vivant demeurant à Cahors, que, par testament, en date du 8 novembre 1919, la dite Comboulog Louise a, entre autres dispositions, légué à la ville de Cahors une somme de 500 francs.

Egalement, M. Tulle Emile, en son vivant demeurant à Cahors, par testament en date du 6 février 1923, a légué à l'Aspic de Cahors, une somme de 2.000 francs.

Associations syndicales

Les propriétaires intéressés à l'élargissement, réparation, amélioration et entretien du chemin rural dit de « Sals » (commune de Labastide-du-Vert), ont déclaré se constituer en association syndicale pour l'exécution de ces travaux.

Par arrêté préfectoral cette association a été autorisée.

Egalement, est autorisée l'association syndicale pour l'amélioration et l'entretien du chemin rural dit de « Sirieys » (commune de Montgesty).

CONSEIL DE RÉVISION

Voici l'itinéraire du Conseil de Révision pour la classe 1924 et les ajournés des classes 1922 et 1923.

Etrangers au département et examen des demandes de première attribution ou de renouvellement de sursis des jeunes gens appelés à être incorporés le 10 novembre 1923, samedi 6 octobre, 14 heures.

Figeac-Est, lundi 8 octobre 10 h. 30.  
Latronquière, lundi 8 octobre, 15 heures.

Figeac-Ouest, mardi 9 octobre, 10 h. 30.  
Lacapelle-Marival, mardi 9 octobre, 15 heures.

Livron, mercredi 10 octobre, 10 h. 30.  
Cajarc, mercredi 10 octobre, 15 heures.

Gramat, vendredi 12 octobre, 10 h. 30.  
Saint-Céré, vendredi 12 octobre, 15 heures.

Martel, samedi 13 octobre, 10 h. 30.  
Vayrac, lundi 15 octobre, 10 h. 30.  
Bretenoux, lundi 15 octobre, 15 heures.

Cahors (Nord), mardi 16 octobre, 10 heures.  
Cahors (Sud), mardi 16 octobre, 14 heures.

Luzech, mercredi 17 octobre, 10 heures.  
Puy-l'Évêque, mercredi 17 octobre, 14 h. 30.

Payrac, jeudi 18 octobre, 10 h. 30.  
Souillac, jeudi 18 octobre, 14 h. 30.  
Lauzès, vendredi 19 octobre, 10 heures.

Saint-Géry, vendredi 19 octobre, 14 heures.

## Rue de la Banque

Vendredi soir, à l'arrivée de l'express de 8 h. 18, un charretton poussé par un jeune homme descendant la rue de la Banque qui, à cette heure-là n'était pas encore éclairée.

Le charretton alla buter contre la rue dans laquelle se trouvait un bébé. Le choc ne fut pas trop rude et l'enfant n'eut pas de mal.

Mais si la voiturette avait été heurtée par un omnibus lancé à toute allure, le mal eût été irréparable.

La rue de la Banque est si passagère, à l'arrivée des trains, qu'elle devrait être éclairée dès la fin du jour, sinon des accidents sont inévitables.

Ce n'est pas la première fois que nous le disons.

L. B.

Hyménée

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Germaine Delpert, la gracieuse fille du dévoué député du Lot, avec M. Gellez, contrôleur des Contributions directes à Carcassonne.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Pêcheurs à la ligne

Nous rappelons aux membres de la société de pisciculture de Cahors, qu'une réunion générale aura lieu ce soir samedi 8 septembre, dans une salle de la mairie.

En reculant

Vendredi soir, vers 2 h. 1/2, un camion-antio se trouvait dans la rue J.-B. Delpert ; le chauffeur voulut faire reculer le camion jusqu'au Boulevard, mais il rata son coup.

Le lourd camion alla buter contre l'arinoir dont la couverture en verre fut brisée en partie.

Qui casse le verre, le paie ; il faudra réparer la couverture !

Plainte

M. et Mme G..., dépositaires de bière, ont déposé une plainte contre le sieur L..., qui, vendredi, après une violente dispute, saisit des caisses vides de bière et les lança contre la dame G....

Une enquête a été faite par la police ; procès-verbal a été dressé.

Recherché

Le nommé Arthur Bessou, originaire de Labastide-Murat, âgé de 36 ans, est recherché par le Parquet de Bergerac pour enlèvement d'une fillette de 13 ans.

En outre, le Parquet de Figeac a également lancé un mandat d'arrêt contre cet individu pour escroqueries commises dans le Lot.

Bal des Jardiniers

C'est jeudi 13 septembre qu'aura lieu, dans la coquette salle du Palais des Fêtes, le bal organisé par les jardiniers, à l'occasion de la fête de St-Maurille.

Comme on sait que les jardiniers ne font pas les choses à moitié, on peut être certain que ce bal obtiendra le succès qu'il mérite.

La commission d'organisation est composée ainsi : Président : M. Pardes ; Vice-Président : M. Ichès ; Secrétaire : MM. Malique et Belot ; Trésorier : M. Mercadier.

AVIRON CADURCIEN

Ouverture de la saison de Rugby

Le Comité de Rugby vient d'élaborer, non sans de sérieuses difficultés le calendrier de la saison 1923-1924.

Les rencontres fréquentes à Cahors, le nom, la réputation des quinze visiteurs qui viendront matcher nos équipes sur le terrain Lucien Desprats attireront plus que jamais à notre stade la foule des sportifs Cadurciens, privés depuis longtemps de cette attraction. Mais il ne suffit point que les Sportifs accourent à ces manifestations dignes d'intérêt au premier chef ; nous restons convaincus que les indifférents, s'ils veulent bien assister à deux matches seulement, ne voudront plus, le dimanche, aller ailleurs qu'en l'île de Cabessut applaudir aux exploits des jeunes athlètes qui leur seront présentés.

Les dirigeants de l'A. C. ont mis sur pied des équipes composées à très peu d'éléments près, de joueurs Cadurciens, ce qui permettra une présence plus stricte des équipiers, et un entraînement suivi. Le Comité désire cette année, amener peu à peu tous les éléments de Rugby à l'acceptation d'une discipline, sans doute paternelle, mais ferme, et par un entraînement raisonné, au maximum d'efforts. Il s'est assuré le concours précieux d'un ancien joueur réputé, qui a bien voulu consentir à venir aux séances d'entraînement et à diriger, sinon effectivement, du moins moralement nos équipes. C'est un atout depuis longtemps recherché, aujourd'hui acquis.

L'A. C. qui passe en 2<sup>e</sup> série, n'aspire point sans doute aux succès qu'il eût eus en droit d'espérer dans une série inférieure ; mais ces succès ne dépendent-ils point en somme, de l'énergie, de l'exactitude, de l'observation de la discipline imposée, et de l'esprit de camaraderie qui sont à tous les équipiers tant recommandés.

Le Comité s'adresse à eux et leur indique ses directives. Ils les suivront et « ils en mètront ».

Le premier match aura lieu le dimanche 30 septembre à 14 heures.

Il mettra en présence la 1<sup>re</sup> équipe de St-Junien, Société de 1<sup>re</sup> série, et notre équipe première.

Pour les 16 et 23 septembre les

équipiers seront convoqués à deux séances d'entraînement dirigés par deux membres du Comité, et par M. Chatelet ancien 1/2 de mêlée du « Racing » membre de l'A. C.

Tous les équipiers possesseurs d'un maillot aux couleurs de l'A. C. sont priés, avant le 12 courant de le remettre chez M. Rollés où le garde les récupérera à cette date.

Le grand circuit Peugeot du 30 septembre

Comme on pouvait le prévoir, l'annonce du grand circuit cycliste organisé par les agents de la maison Peugeot dans le Lot a été bien accueillie, dans les milieux sportifs du sud-ouest.

Chaque jour MM. Delcros et Fénelon, agents à Cahors de la fameuse firme, reçoivent de nombreuses demandes de renseignements qui montrent tout l'intérêt que suscite l'épreuve du 30 septembre. L'organisation se poursuit activement et nous pouvons affirmer qu'aucun détail ne sera négligé. La coquette et sportive ville de St-Céré sera le point terminus de la course pour les concurrents départementaux. Elle aura aussi un contrôle avec neutralisation de deux heures qui fonctionnera sous la direction de fonctionnaires de l'U. V. F. Les coureurs auront largement le temps de s'y ravitailler.

Brûlée vive

Le parquet de Cahors a été informé d'un horrible accident survenu à Crayssac, Mme Marie Frayssé, veuve Marie, âgée de 65 ans, vivait seule dans sa maison. En vaquant aux occupations de son ménage, elle mit le feu à ses vêtements et fut entièrement carbonisée. La fumée qui s'échappa de la maison habitée par la victime attira cependant l'attention des voisins qui travaillaient dans les champs. Lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux de l'accident, tous secours étaient inutiles à la malheureuse et les sauveteurs ne firent que protéger l'immeuble dans lequel un commencement d'incendie venait de se déclarer.

Bal renvoyé

En raison du succès obtenu par la fête votive du faubourg St-Georges, il avait été question d'organiser un bal public, dimanche 9 septembre.

Mais, faute de musiciens, ce bal ne peut avoir lieu. La Commission des fêtes a décidé de le renvoyer aux vendanges.

« Autour du Moujik »

Notre distingué compatriote, M. Raoul Lahry, ancien professeur de Première au Lycée Gambetta, vient de publier un nouveau livre sur la Russie.

Autour du Moujik (1) est un livre de documentation à l'usage de ceux qui désirent approcher le moujik et le suivre dans ses aspirations et ses révoltes depuis le servage jusqu'aux troubles agraires de 1905-1906, prélude de l'immense explosion de 1917. Il comprend des textes dont l'intérêt est justement d'être de simples récits de choses vues et vécues à travers la campagne russe. Ils peuvent ainsi, sans trop grande déformation littéraire ou doctrinale, nous donner une idée assez précise de la mentalité moyenne du moujik, nous faire pénétrer dans l'obscur taillis de ses croyances façonnées par son histoire, ou par la propagande révolutionnaire, et nous permettre, avec une compréhension plus juste de la Russie présente, une vision plus nette du bolchevisme aux champs.

La publication de ces textes sera fort utile aux gens d'étude qui, ignorant le russe, restent, dans leurs travaux, à la merci d'idées toutes faites ou d'hypothèses mal contrôlées. Elle sera aussi à ceux que leurs fonctions ou leurs affaires mettront en rapport direct avec la Russie et la population russe.

(1) Un volume in-8 de la Collection de Mémoires, Etudes et Documents pour servir à l'histoire de la guerre mondiale. P. YATON, 106, Boulevard Saint-Germain, PARIS.

Les avances du Crédit National

Le Luron mensuel (Septembre) donne une étude d'ensemble sur le Crédit national, dont nous extrayons ce passage :

Comment le citadin ou le paysan doivent-ils opérer pour rentrer dans leurs débours, ou bien obtenir les avances nécessaires pour reconstruire le foyer ou l'usine détruits ?

Les titres qui donnent droit aux indemnités pour dommages de guerre sont établis par le ministère des finances (service de la Dette inscrite), sur réquisition et conformément aux indications du ministère des régions libérées ; ce ministère bases ses indications sur les extraits des décisions des commissions cantonales ou des tribunaux de dommages de guerre.

Le Crédit national reste totalement étranger à cette première série d'opérations. Son rôle ne commence qu'à partir du moment où les titres de créances lui sont remis par le ministère des finances.

Il ouvre alors à chaque ayant-droit un compte portant le montant des créances constatées par lesdits titres, puis il transmet ces titres à l'intéressé.

avoir lieu ; il en fixe le montant et les modalités, et adresse au Crédit national une réquisition de paiement.

Cet établissement n'effectue pas de paiements à ses propres guichets, mais à la caisse choisie par l'intéressé parmi celles prévues par l'article 18 de la convention : Trésorerie générale, recettes particulières, perceptions, Banque de France et un certain nombre d'autres grandes banques.

STAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 1<sup>er</sup> au 8 septembre 1923

Naissances

Jumille Emilienne, rue Président Wilson.

Pouget Fernand, rue Traversière-Labarre, 6.

Publications de Mariages

Bernard Raymond, professeur à Cahors et Girard Alice, s. p., à Lisbonne (Portugal).

Gelez Claude, contrôleur des Contributions Directes, à Carcassonne (Aude) et Delpert Germaine, s. p., à Cahors.

Lamothe Ernest, restaurateur et Vincent Laurence, s. p., à Cahors.

Boudet Jean, avocat, à Saint-Vincent-Rive-d'Olt (Lot), et Bédoué Marie, s. p., à Cahors.

Laucoq Maurice, employé de commerce et Alméras Alice, robeuse à Cahors.

Paraire Louis, charron à Cahors et Lafon Hermine, s. p., à Maxou.

Décès

Gojon Jean, représentant de commerce, 61 ans, rue Fondue-Basse, 11.

Lagarde Jean, horloger, 58 ans, Boulevard Gambetta.

Arrondissement de Cahors

Fête votive. — Voici le programme de la fête votive des 15, 16 et 17 septembre de Labéraudie :

Samedi 15. — Réception de la musique ; retraite aux flambeaux et bal champêtre.

Dimanche 16. — Réveil en fanfare ; à 10 h., distribution des bouquets ; à 12 h., apéritif-concert ; à 15 h., jeux divers ; course en sacs ; course aux canards ; jeu de la crème ; jeu de la poêle ; mal de cocagne et course aux œufs ; à 15 h. 30, distribution de cocardes « souvenir de fête » par les gracieuses jeunes filles du pays ; à 16 h., ouverture du bal ; à 19 h., clôture du bal et apéritif-concert ; à 21 h., embrasement du village ; éclairage à giorno ; à 22 h., grand bal de nuit ; à 1 h., clôture du bal et farandole.

Lundi 17. — A 11 h., apéritif-concert ; à 16 h., ouverture du bal et jeux divers ; à 19 h., clôture du bal, farandole et apéritif-concert ; à 21 h., illuminations et grand bal de nuit qui se continuera très tard dans la nuit et qui se terminera par le traditionnel grand-père ; cordial adieu aux invités.

D'agréables surprises sont réservées aux étrangers qui viendront en grand nombre nous honorer de leur visite.

Le comité ne répond pas des accidents qui pourraient survenir pendant ces jours de fête.

Le Comité.

Catus

Fête votive. — Les fêtes des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 septembre ont eu un plein succès. Beaucoup de monde, beaucoup d'amusements, une organisation parfaite.

Félicitons les jeunes gens de la classe 24, organisateurs des Fêtes, d'avoir eu la touchante idée de déposer au pied du Monument aux Morts de la Grande Guerre une superbe palme.

Le bal fut parfait, le feu d'artifice superbe et les divers jeux très réussis.

huée à M. Lathion, colon de M. Cangardel, à Marminiac.  
 d) Espèce ovine : 1<sup>er</sup> béliers : M. Bon, à Frayssinet-le-Gélat, diplôme.  
 2<sup>e</sup> Brelis : 1<sup>er</sup> prix, 25 fr., M. Lamarline, à Gindou ; 2<sup>e</sup>, diplôme, M. Bon, à Frayssinet-le-Gélat.  
 c) Animaux de basse-cour : 1<sup>er</sup> Coqs et poules : 1<sup>er</sup> prix, 10 fr., Mlle Valette, à Cayals ; 2<sup>e</sup>, 8 fr., M. Contou, à Frayssinet-le-Gélat ; 3<sup>e</sup>, 6 fr., Mme Bertal et M. Bladié, à Frayssinet-le-Gélat.  
 2<sup>e</sup> Canards : Prix unique, 10 fr., M. Contou, à Frayssinet-le-Gélat.  
 3<sup>e</sup> Pigeons : Prix unique, médaille de bronze, M. Contou, à Frayssinet-le-Gélat.  
 4<sup>e</sup> Lapins : 1<sup>er</sup> prix, 8 fr., M. Mourgués, à Frayssinet-le-Gélat ; 2<sup>e</sup>, 7 fr., Mme Bertal, à Frayssinet-le-Gélat ; 3<sup>e</sup>, médaille de bronze, M. Nouvel, à Frayssinet-le-Gélat.

**Sabadel-Lauzès**  
 Echo de la fête. — Les 2 et 3 septembre, a eu lieu, à Sabadel-Lauzès, la fête votive. Comme tous les ans, des attractions nombreuses et variées s'y dérouleront toute la journée. Un orchestre de choix s'y fit entendre, aux sons duquel vint danser toute la jeunesse des communes voisines. Rien ne fut négligé pour que visiteurs et visiteuses emportassent de notre petite fête un bon souvenir.

**Lauzès**  
 Fête du 2<sup>e</sup> Concours agricole. — Le Comité d'organisation s'est réuni mercredi soir à la Mairie et a arrêté le programme définitif des fêtes qui doivent avoir lieu le 9 septembre à l'occasion du 2<sup>e</sup> concours agricole cantonal. Voici le programme de ces fêtes qui s'annoncent des plus brillantes :  
 A huit heures, réception et classement des animaux, machines et produits exposés ; à dix heures, réception de la Commission d'examen par la municipalité et le bureau du Comité. Pendant cette réception la fanfare sous l'habile direction de notre ami Malique jouera les meilleurs morceaux de son répertoire ; de 10 heures à midi, opérations du jury ; à midi, banquet sous la présidence de M. le docteur Jardel, conseiller général ; à 4 heures, lecture du palmarès ; à 5 h., distribution des récompenses ; de 4 h. 1/2 à 7 h., concert par la fanfare et bal champêtre ; à 8 h. 30, retraite aux flambeaux, continuation du bal jusqu'à épuisement de l'orchestre et des danseurs.

Comme toujours le meilleur accueil sera réservé aux visiteurs et à la jeunesse des communes voisines.

**Albas**  
 Fête votive. — La jeunesse de la section de Cénac organise pour la journée du dimanche 9 septembre, une fête avec attractions diverses.  
 Dans la journée, de nombreux jeux auront lieu : cruche, poêle, mal de cocagne et course de bicyclettes. Dans la soirée, grand bal champêtre, et, de nuit, bataille de confetti. Départ du ballon le « Montagnard ».  
 Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

**Floressas**  
 Conseil Municipal. — Les membres du Conseil Municipal de Floressas se sont réunis dimanche dernier 2 septembre à 14 heures pour leur troisième session annuelle sous la présidence de M. Brugellès, maire. Huit conseillers sont présents.

Le Conseil municipal examine et approuve les états des médecins et des pharmaciens de l'assistance médicale gratuite pour le 1<sup>er</sup> semestre 1923, lesquels s'élevaient à la somme totale de 62 francs.  
 Il fixe ensuite les emplacements des ateliers publics de distillation pour la prochaine campagne.  
 Les langars de MM. Loussert Basile et Puibasset sont désignés pour Floressas et le langar de M. Vidal à Réces pour Réces et les villages avoisinants.  
 Au sujet de la nouvelle loi sur les bouilleurs de cru du 28 février 1923, le Conseil municipal émet le vœu que conformément à l'article 22 de la Circulaire du Directeur Général des Contributions Indirectes, plusieurs périodes de distillation soient fixées pour la commune de Floressas. Le grand nombre de bouilleurs de cru de la commune et la grande dissémination des habitations motivent ce vœu du Conseil municipal.  
 La première période fixée par M. le Juge de Paix pour Floressas va du 24 au 28 novembre 1923.  
 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

**Lacapelle-Cabanac**  
 Fête locale. — Dimanche prochain 9 septembre, aura lieu la fête votive de Lacapelle-Cabanac. De nombreux jeux et attractions seront organisés par la jeunesse de Lacapelle. A signaler aussi un concours de tir de l'Espérance Maurouxoise, doté de prix importants. Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers qui, nous l'espérons, viendront en grand nombre à cette frairie.

**Grézels**  
 Carnet blanc. — Mercredi prochain sera célébré à Grézels, le mariage de la gracieuse et charmante Paule-Nézida Nadouze avec M. Henri Montella.  
 Aux familles, nos meilleurs compliments et aux jeunes fiancés nos vœux sincères de bonheur.

**Vire**  
 Nécrologie. — Nous avons le profond regret d'apprendre la mort du vénéré Pierre Rougé, âgé de 81 ans instituteur en retraite à Vire, sa commune natale. C'était un des doyens de notre petite commune où il avait été nommé instituteur en 1872. Il n'y cessa ses fonctions qu'en 1902, année où il prit sa retraite au bout de 30 ans de services.  
 Durant sa longue carrière, M. Rougé s'était montré un maître consciencieux, dévoué ; aussi avait-il obtenu les plus hautes récompenses réservées aux instituteurs, la médaille d'argent et les palmes académiques.  
 Pendant sa retraite il fut plusieurs années conseiller municipal, Républicain de la première heure, il resta toujours passionnément attaché à ses convictions démocratiques.  
 Ses obsèques ont eu lieu mardi matin, 4 septembre, au milieu d'une nombreuse assistance composée de la population de Vire et des communes voisines. De nombreux instituteurs du canton, M. Combes, adjoint au maire et la plupart des conseillers municipaux assistaient également à cette imposante cérémonie. Au cimetière, M. Alis, instituteur à Touzax a adressé à son ancien maître un émouvant et suprême adieu.  
 Qu'il nous soit permis d'adresser ici un souvenir ému à l'homme de bien qui n'est plus et l'expression de nos plus vives et sincères condoléances à sa famille et à celle de M. Bouysou, son gendre, professeur à l'école primaire supérieure de Toulouze. L. D.

**St-Martin-Labouval**  
 Obsèques. — Mardi ont été célébrées à Saint-Martin-Labouval, les obsèques de notre compatriote M. Henri Lagarde, ancien maréchal des logis de gendarmerie, décédé à Cahors, à l'âge de 56 ans.  
 Depuis plusieurs années, M. Lagarde s'était installé avec ses deux fils comme horloger, à Cahors, boulevard Gambetta.  
 C'était un homme très estimé dont la mort a provoqué de vifs regrets.  
 A ses obsèques assistait une foule énorme et recueillie de parents et d'amis.  
 Nous adressons aux deux fils du regretté disparu nos bien sincères condoléances.

**Arrondissement de Figeac**  
 Collège Champollion. — M. le principal du collège de Figeac a l'honneur de rappeler aux familles que la rentrée de l'année scolaire 1923-1924 aura lieu, pour les pensionnaires, le dimanche 30 septembre, et pour les externes, le lundi matin, à 8 heures.  
 Il sera à la disposition des parents à partir du 15 septembre. Il les prie instamment de venir faire inscrire leurs enfants, anciens et nouveaux, le plus tôt possible.  
 Les nombreux succès obtenus au collège Champollion lors des derniers examens sont un sûr garant de l'instruction solide que ses dévoués professeurs y donnent, et qui font sa prospérité toujours plus grande.  
 Pharmacie de service. — Le service de la pharmacie sera fait dimanche 9 septembre par la pharmacie Selves, rue de la République.  
 Hyménée. — Jeudi 6 septembre a eu lieu le mariage de la gracieuse Mlle Anne-Marie, fille de Mme Issaly et nièce de Mme et M. Carbonnel, avocat à Figeac, avec M. Charles-Joseph Legal, juge suppléant au tribunal d'Agen. Un cortège nombreux aux toilettes claires a accompagné à la Mairie et à l'Eglise les jeunes mariés, leurs parents, leurs familles et amis. M. le Dr Pezet, maire de Figeac et chevalier de la Légion d'honneur, leur a adressé ses vœux de bonheur et de prospérité.  
 Nous adressons nos vœux et félicitations aux jeunes époux ainsi qu'à leur famille.  
 Etat civil du mois d'août 1923 :  
 Naissances : Plaziat Françoise-Rienette, rue Gambetta, Figeac ; Brel Augustine-Marie, à Figeac ; Gayraud Emile-Louis, à Figeac ; Bessières Marie-Louise, à Figeac ; Polzine Jean-Gustave, à Figeac ; Rey Paul-Julien, rue du Pin, à Figeac ; Gasquet Simone-Louise, à Figeac.  
 Décès : Pages Alain, 51 ans, à Labarthe par Figeac ; Marquet, Louis-Ernest, 20 mois, à Figeac ; Purastu, Marie-Charlotte, âgée de 71 ans, à l'hopital ; Boutarie Henri, âgé de 61 ans, Causse de Nira ; Pauly Raymond, âgé de 33 mois, au Terrier ; Cadiegues Marie, âgée de 73 ans, rue Malleville ; Bruel Julien, âgée de 78 ans, à l'hopital ; Roumeyous Paul, âgé de 60 ans, place Vival.  
 Mariages : Bourges Jean et Eudoxie Pau, Figeac ; Lacoste Victor et Traysou Augustine ; Bessières Henri et Boudet Louise ; Chanut Joseph et Lafregette Marie-Louise, à Figeac.

**Bagnac**  
 Trouvaille. — M. Faure, chef de chantier à la carrière des Auriacs, a trouvé, mardi matin, sur la route, près de la carrière, une valise renfermant des effets de couleur cycliste et qui était tombée d'une automobile allant dans la direction de Bagnac à Figeac.

**Marcilhac**  
 Hyménée. — Mardi dernier, 4 septembre, a eu lieu le mariage de la gracieuse Mlle Elise Falguières, fille de M. Gustave Falguières, maire de Marcilhac avec M. Charles Rigal, boucher, né à Sauzet (Lot).  
 Un cortège nombreux accompagna à la mairie et à l'église les jeunes mariés et leurs parents.  
 Monsieur Emile Delmas, chevalier de la légion d'honneur, député, conseiller municipal délégué, remplissant les fonctions de l'état civil adressa au nom de tous et plus spécialement au nom de la commune des

vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes époux.  
 Il le fit en termes délicats et choisis qui furent particulièrement appréciés ; il souhaila en outre, la bienvenue à M. Rigal qui s'installe comme boucher s'associant avec son beau-père à Marcilhac et complimenta les deux familles. M. Lala félicita en termes émus les jeunes époux.  
 Nous joignons nos vœux et compliments à ceux de M. Delmas ainsi qu'à ceux de M. Lala père.

**St-Jean-de-Laur**  
 Le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser à M. Delmas, député du Lot la lettre suivante :  
 M. le Député et cher Collègue,  
 Vous voulez bien demander des livres pour la Bibliothèque scolaire de St-Jean-de-Laur (Lot).  
 J'ai l'honneur de vous faire connaître que je prescris l'envoi d'une caisse de livres choisis à cette Bibliothèque scolaire. Ces livres seront prélevés sur mes dernières réserves en magasin, constitués par les achats du ministère, avant la décentralisation du crédit budgétaire global, pour achat de livres aux Bibliothèques scolaires.  
 Veuillez agréer, etc.....

**Quissac**  
 M. Delmas, le dévoué député du Lot vient de recevoir la lettre suivante du Ministre de l'Agriculture :  
 En réponse à votre lettre du 26 Courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les études de l'abrevoir de Quissac viennent d'être autorisées de même que celles de l'abrevoir-lavoir de Marcilhac. Ces études seront faites sous peu. Veuillez agréer.....

**Arrondissement de Gourdon**  
 Gourdon  
 Le prix du pain. — Le maire de Gourdon, vu la loi du 5 Avril 1887.  
 Arrêté.  
 Article 1<sup>er</sup>. — A dater du 7 septembre 1923 le pain de consommation courante est taxé dans la commune de Gourdon, à 1 fr. 05 le kilogramme.  
 Sont qualifiés « pain de consommation courante » les pains ronds de 2 kilogram, et au-dessus. La vente de ces pains entiers ou par morceaux ne peut se faire qu'au poids.  
 En conséquence les boulangers doivent le cas échéant, sans même que l'acheteur en fasse la demande, ajouter l'appoint du poids ou n'exiger que le prix correspondant au poids réel du pain.  
 Article 2. — Les pains de 2 kilogram, longs seront payés à raison de 1 fr 05 le kilogram, et devront peser exactement le poids.  
 Si des pains ronds sont demandés, le boulanger, à défaut de ces pains devra donner des pains longs au prix de 1 fr. 05 le kilogramme.  
 Article 3. — Sont qualifiés pains de fantaisie tous autres pains d'un poids inférieur à 2 kilogrammes.  
 En raison de leur plus grande cuisson et de leur prix de fabrication plus élevé, ces pains seront vendus à la pièce, à raison de 1 fr 05 le kilogramme.  
 Les pains longs dits de 1 kilogramme devront peser 750 grammes et ceux dits de 500 gr. devront peser au minimum 375 grammes.  
 Article 4. — Le présent arrêté annule les arrêtés antérieurs portant fixation du prix du pain.  
 Article 5. — Le présent arrêté sera notifié, à chaque boulanger qui devra en tenir un exemplaire affiché à l'endroit le plus apparent de sa boulangerie.  
 Le Maire.

**Incendies.** — Les incendies continuent dans la région. Les communes de Peyrilles et d'Uzech viennent de payer leur tribut. Le sinistre a pris naissance à Dédéouz, à 400 mètres de la voie ferrée, dans la commune de Peyrilles ; de là, les flammes se sont communiquées dans les environs avec une grande rapidité et ont atteint Petitou, Playjoulet et Glandy, dans la commune d'Uzech-les-Oules. Environ 900 hectares ont brûlé. Aucun indice ne permet de supposer que cet incendie soit dû à la malveillance.  
 La population de ces deux localités a été justement émue de ce fléau qui s'est étendu toujours.  
 Grâce au concours et au dévouement de nombreuses personnes il a pu enfin être éteint.  
 — Le 30 août dernier, un autre incendie, d'un autre genre, a eu lieu aux Prévères, commune de Léobard. M. Antonin Cabré, après être descendu du fenil où il était monté chercher le fourrage nécessaire au repas des bêtes à cornes, a constaté avec stupeur que de la fumée noire et épaisse s'échappait de la toiture de la grange et presque aussitôt la grange entière était en feu.  
 Elle était remplie de fourrage et contenait en outre des outils aratoires, des harnais et divers objets qui ont tous été la proie des flammes.  
 Néanmoins on a sauvé les bœufs, la jument et la chèvre.  
 Les pertes s'élevaient à 30.000 francs environ et sont recouvrées par une assurance.  
 Les causes de l'incendie sont inconnues.

**Salviac**  
 Succès. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. Pierre Lavinerie, le fils du regretté docteur Lavinerie quand vivait très sympathique dans la région, vient d'être reconnu admissible aux épreuves orales de l'Ecole Centrale, section A.

M. Lavinerie, élève du Collège Stanislas à Paris, est un proche parent des familles Lagard et Malbec, de Salviac.  
 A notre jeune compatriote nos bien sincères félicitations.

**Station de T. S. F.** — Dans quelques jours la T. S. F. sera définitivement installée à la mairie de Salviac, la pose des appareils a commencé. Des séances récréatives auront lieu plusieurs fois par semaine. Chaque jour le bulletin météorologique sera affiché à la porte de la mairie.  
 Cette innovation prouve une fois de plus l'initiative de notre conseil municipal toujours disposé à donner à la petite ville le maximum de confort et de bien-être.

**Une prune d'Agen énorme.** — On peut voir actuellement à l'atelier d'énoisillage des demoiselles Passéfond, de Salviac, une prune d'Agen monstrueuse du poids de 82 grammes.  
 Ce fruit provient du verger de M. l'abbé Cassagnades, curé de Marminiac, bien connu par ses aptitudes agricoles. A Agen même on ne saurait assurément trouver des fruits de cette grosseur.

**Dégagnac**  
 Trouvaille. — Mlle Mercadier Magdeleine, a trouvé une bourse à mailles métal, contenant une certaine somme, qu'elle tient à la disposition de son légitime propriétaire.  
 Retraites ouvrières : Aris. — Les assurés à la caisse des retraites ouvrières qui désirent augmenter le taux de leur retraite par des versements supplémentaires consulteraient utilement le barème qui a été communiqué, par M. le Préfet, et qui est en dépôt à la mairie.  
 Bouilleurs de cru. — Les distillations de la propriété récolectants sont autorisées à faire dans un atelier public au lieu de Dégagnac, savoir : Mazeral et Lamothe, 4 jours chaque deux mois : août, octobre, décembre, février, avril, juin, de 5 heures du matin à 7 heures du soir.

**Foire du 5 septembre.** — Malgré la sécheresse persistante la foire du 5 septembre a eu l'importance habituelle avec tendance à la baisse.  
 Voici les cours pratiqués :  
 Bœufs de boucherie, 140 à 155 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, 3.000 à 3.500 fr. ; bouvillons, 1.600 à 2.000 fr. ; moutons gras, 3,50 à 4 fr. le kilo ; brebis, de 100 à 140 fr.  
 Poulets, 4 fr. ; poules, 3 fr. 50 ; lapins domestiques, 2 fr. ; poissons, 2,50 à 3 fr., le tout le demi kilo.  
 Canelons communs, 6 fr. la paire ; gros, 12 fr. ; mulâtres, 17 fr. ; oies à engraisser, 45 à 60 fr. la paire, suivant grosseur ; œufs, 4 fr. 50 la douzaine.  
 Jardinage abondant à des prix élevés : Choux pommés, 2 à 3 fr. pièce ; melons, de 2 à 4 fr. chacun ; tomates, 0 fr. 75 le demi kilo ; pêches, 1,50 à 2 fr. la douzaine ; salades, 0,50 à 0 fr. 75 l'une ; plants de choux, 3 à 5 fr. ; rutabagas, 3 à 4 fr., le paquet de 100.

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche 9 septembre à 10 heures.  
 Ordre du jour : Session ordinaire d'août.

**AVIS DE DECÈS**  
 Monsieur et Madame MOUTON et leur famille ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**M. Alphonse MOUTON**  
 Retraité de la Cie d'Orléans  
 leur père et grand-père, et vous prient d'assister à la levée du corps qui aura lieu le dimanche 9 septembre, à 16 heures.  
 Réunion : 15, quai de Regourd.

**DÉPÊCHES**  
 Paris, 11 h. 35.

**LE CONFLIT ITALO-GREC**  
 La Grèce verse 50 millions  
 De Genève : La Grèce commence à exécuter les conditions imposées par la Conférence des Ambassadeurs. Elle a effectué un dépôt de 50 millions de lires dans la Banque nationale suisse.  
**Londres bougonne !**  
 De Londres : Le Daily Mail dit, dans un commentaire sur la décision de la Conférence des Ambassadeurs : « Elle a usurpé les fonctions de la Société des Nations et ouvert une brèche immense dans le convenant. »  
**Le Relèvement de l'Autriche**  
 L'Allemagne peut faire mieux !  
 De Genève : M. Zimmermann, haut commissaire de la Société des Nations a exposé, hier, les résultats obtenus par la Société dans l'œuvre de relèvement de l'Autriche.  
 Il déclara que l'Allemagne peut se relever financièrement et économiquement plus vite encore que l'Autriche.

**Un colonel assassiné**  
 De Casablanca : Le colonel Rouet, commandant le régiment de tirailleurs de Sefrou a été assassiné par son ordonnance qui s'est ensuite suicidé.  
**Yougoslavie et Angleterre**  
 Le chargé d'affaires de Yougoslavie à Londres est arrivé ce matin à Paris, convoqué d'urgence par M. Fatchich, président du conseil serbe.

**Etude de M<sup>e</sup> BOUYSSOU**  
 NOTAIRE A CAHORS  
 A vendre à l'amiable, maisons de maître, maison de domestique et remise avec parc et jardin clos de mur, bois, friche et terres labourables, à 5 kilomètres de CAHORS.  
 Pour tous renseignements et traiter s'adresser à M<sup>e</sup> BOUYSSOU.

**Il n'y a qu'un moyen de juger les pâtes : c'est de les goûter**

C'est un moyen très simple et très pratique que nous vous engageons vivement à essayer.

**Goûtez donc sans tarder LES PATES LA LUNE**

les NOUILLES DE SAVOIE aux œufs frais

Vous ne trouverez pas moins cher et aussi bon

Vous ne trouverez pas meilleur même plus cher

LES PATES LA LUNE

LES NOUILLES DE SAVOIE aux œufs frais

Vous ne trouverez pas moins cher et aussi bon

Vous ne trouverez pas meilleur même plus cher

**VERSEZ UN FLACON**  
 de Quintonine dans un litre de vin rouge de table ordinaire, vous obtiendrez le meilleur vin fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et tout l'organisme en général. Le flacon 2 fr. 75.  
 Pharmacie Orliac à Cahors.

**Entreprise Générale d'Installations Électriques**  
 Lumière, Moteurs, Sonneries, Téléphones  
**Ampoules à 2 fr. 50**  
 Pose de lampes depuis 25 francs  
 TRAVAIL GARANTI  
 GRAND RABAISSUR LA VERRERIE ET AMPOULES  
**A. BARBARA, Electricien**  
 Ex-Chef de Service  
 Du Secteur Electrique d'Auch  
 19, rue du Portail-Alban, CAHORS

**AVIS**  
 M. AVÉROUS, négociant en laine, place Galdemar, prévient sa clientèle que son magasin de laine est transféré en face, à côté de la Chapellerie.

**A VENDRE**  
**Futailleries neuves et usagées**  
 Chez **CASSAGNE, Vins en gros**  
 Derrière la Cathédrale

**Photographes Amateurs**  
 Pour vos Plaques, Pellicules, Papiers et Produits  
 Ainsi que pour Appareils KODAKS  
 Adressez-vous à la Maison spéciale pour la rue  
 3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

**ON DEMANDE**  
**De bons ouvriers menuisiers**  
 S'adresser à Jean FOURÈS  
 52, rue Victor-Hugo, CAHORS

**A VENDRE**  
 Ardèche, limite Lozère, coupe pins sylvestres, noirs d'Autriche, bois mine et sciage. Exploitation magnifique. Ainsi que forêt sapins, majorité épicéas, Suisse, frontière française.  
 S'adresser **CHARLES, Agence Fournier, VALENCE-SUR-RHONE.**

**A VENDRE**  
**Plusieurs MAISONS**  
 Dans CAHORS et les environs  
 TOUS PRIX  
 S'adresser : L. MICHELET, 14, Boulevard Gambetta, CAHORS.

**A VENDRE**  
**Plusieurs Propriétés**  
 De rapport et d'agrément  
 TOUS PRIX  
 S'adresser : L. MICHELET, 14, Boulevard Gambetta, CAHORS.

**HERNIÉS**  
 LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote M. GLASER le grand Spécialiste de Paris, boulevard Sébastopol, 44 (anciennement 63).  
 Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure sèchement la contention parfaite des hernies les plus difficiles.  
 EN VOICI DES PREUVES :  
 Nous autorisons à publier leur nom :  
 M. TOUJAS D., au Bourg de Bigorre, par Capvern (H.-P.), hernie guérie.  
 M. POQUETT J., à Aast, par Ger (B.-P.), hernie guérie.  
 M. CARTHÉRY G., à Pointis-de-Rivière, par Gourdon Polignan (H.-G.), hernie guérie.  
 M. BARRIÈRE G., à Fronton (H.-G.), hernies guéries.  
 M. CAUCIMONT J., à Guérian, par Bouglon (L.-et-G.), hernies guéries.  
 Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.  
 Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :  
 FIGEAC, samedi 15 septembre, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).  
 CAHORS, 16 septembre, de 8 h. à 2 h., Hôtel de l'Europe.  
 GOURDON, mardi 18 septembre, Hôtel de la Boule d'Or.

**VARICES-OBESITÉ**  
 Matrice, Déplacement des Organes  
 Traité de la HERNIE, BROCHURE des BAS à varices et Ceintures-Ventrières. Extr. de l'Album des Ceintures Maillois. Franco sur demande.

**LE MONTAT**  
**Chasse interdite**  
 La chasse est interdite dans la propriété de M. FOURNIÉ, à LACOSTE, commune du Montat.

**A VENDRE**  
**Plusieurs petites Vaches Bretonnes**  
 PURE RACE  
 En lait et prêtes à vêler  
 Très peu exigeantes en nourriture  
 Convient tout particulièrement comme nourrices d'enfants ou élevages de veaux  
**Prix modérés**  
 Ecrire : M. de Pousargues  
 Château du Fossat, par Soturac (LOT)

**CHAUFFAGE AU BOIS.** — L'heure est venue de vous précautionner contre le froid, car l'hiver approche. Le poêle à bois "Mirus" est commode, économique et sain, c'est le chauffage idéal pour tous ; le "Mirus" est en vente partout.

## Bibliographie

### L'Œuvre Littéraire

de Michel-Ange

Vie de Michel-Ange par Condivi. — Correspondance Michel-Ange et divers correspondants : Michel-Ange à son père Ludovic, à son frère Buonarroti, à son frère Giovan Simone, à divers. — Poésies de Michel-Ange : Sonnets, Epigrammes, Elegies, Epitaphes, Stances, Madrigaux, Canzone. — Index des noms cités.

D'après les archives de Buonarroti, etc.

Traduites pour la première fois par BOYER D'AGEN.

Ouvrage illustré de 26 planches hors texte d'après les dessins de Michel-Ange (Collection Alinari).

Un vol. in-8° raisin, broché. 15 » relié. 20 »

A l'œuvre merveilleuse de Michel-Ange, il faut désormais en ajouter une autre : c'est un Michel-Ange par lui-même qui, non content de sculpter et de peindre, a pourtant tracé une silhouette de lui-même d'une plume aussi maîtresse de ses expressions que le furent de leurs formes l'ébauchoir et le pinceau.

Librairie Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris (V°).

### L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée

Paraissant tous les Vendredis

Sommaire du N° 13 (Nouvelle série)

Editorial : Le cas Herriot. — Ce qu'on dit : Une difficulté. — Malvy a manqué sa rentrée. — La méthode de travail de M. Briand. — Renaud commandant des chasseurs à pied. — L'informateur « par Excellence ». — A la Société des Nations. — L'ange de Gaby. — La course au fauteuil, etc. — Mémoires et documents : Georges Jouasset : A propos de la der-

nière note française au Gouvernement britannique. — Affaires intérieures : Tryggé : La situation électorale et politique en Picardie (II). — Affaires extérieures : Jacques Chastenet : L'Italie et nous. — Affaires économiques : Lucien Romier : Corfou et l'Albanie. — Littérature : André Thérive : Le jubilé de Mallarmé. — Théâtre : Jacques Boulenger : « Philis », au théâtre Daunou. — Arts et curiosité : Henri Clouzot : La critique scientifique des œuvres d'art. — Notes et figures : A. de Bersaumont : Chasse et gens de lettres. — B. Zimmer : Le Prof Vernecke et la querelle des manuels. — Questions coloniales : E. Dupuy : En Indochine (II). — Visites et promenades : Jehan Sennep : La fête à la Villette. — Sports. — Mode. — Bourse.



## LA MODE PRATIQUE

Un an 25 fr. Le N° 0.50

CE QU'ELLE COÛTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES

DES MEILLEURS DESSINATEURS

LES PLUS JOLIS OUVRAGES

LES MEILLEURES RECETTES

LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la "Mode Pratique", vous feriez toutes vos Robes.

79, BOULEVARD ST-GERMAIN, PARIS

## LES FEMMES DE GOUT

trouvent dans

## PARIS-BRODERIE

En vente partout le N° : 1 fr.

## LES PLUS JOLIS

DESSINS DE BRODERIE

GRANDEUR D'EXÉCUTION

AVEC DESSINS

## Décalquables

AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies Mais vous pouvez toutes

le devenir grâce aux

Publications François TESCO

39, Boulevard Raspail, Paris (7°)

Si vous désirez vous en convaincre, vous suffirez de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gratuitement notre « Pochette-Spécimen » contenant :

1° un numéro du Journal des Ouvrages de Dames;

2° un numéro de La Femme Chez Elle;

3° un numéro de Mon Aiguille;

4° une planche de dessins décalquables au fer chaud.

Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie aux

Publications François TESCO

39, Boulevard Raspail, Paris (7°)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « Pochette-Spécimen » contenant un exemplaire de chacune des publications : « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Et-joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom.....

Adresse.....

Date et Signature.....

## Hôtel de Vente

4, rue Blanqui, à CAHORS

Visitez l'Hôtel de Vente, 4, rue Blanqui, CAHORS, vous y trouverez d'occasion un choix de meubles et objets mobiliers divers. — On fait aussi l'échange et l'achat de tous meubles.

Ouvert tous les jours de 2 heures à 7 heures.

## A VENDRE

Une CUVE en parfait état

Contenant environ 35 barriques

S'adresser au Bureau du Journal

## Salle de Vente

62, rue E. Zola, à CAHORS

Dépôt, vente et achat de meubles

et bibelots anciens

L'on achète l'argenterie,

les cuivres et les étains

## TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS

et Location Automobiles

G. RIVIÈRE, Mécanicien

Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS

Prix les plus réduits

## Marché de La Villette

6 Septembre 1923

| ESPÈCES      | RENTRES | RENTRE | PRIX PAR 120 KIL. Les porcs se cotent au 50 l. poids vif |                      |                      |
|--------------|---------|--------|--|----------------------|----------------------|
|              |         |        | 1 <sup>er</sup> qual.                                    | 2 <sup>o</sup> qual. | 3 <sup>o</sup> qual. |
| Bœufs....    | 2.417   | 46     | 2,90   | 2,75                 | 1,80                 |
| Vaches....   | 1.549   | 153    | 4,25   | 4,0                  | 3,50                 |
| Taureaux.... | 6.790   | 309    | 3,90   | 3,75                 | 3,25                 |
| Moutons....  | 785     | 2      | 6,40   | 6,20                 | 6,00                 |

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs, difficile sur les vœux et moutons, meilleure sur les porcs.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Le Gérant : A. COUESLANT

## ETUDE

M<sup>r</sup> Pierre HUARD

Licencié en Droit

AVOÛÉ A CAHORS (LOT)

41, Boulevard Gambetta, 41

Successeur de M<sup>r</sup> Camille SAUTET et Léon TALOU

## PURGE

### d'hypothèques légales

D'un exploit du ministère de Maître BOYER, huissier à Cahors, en date des cinq et six septembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré à Cahors le six septembre mil neuf cent vingt-trois, folio 23, case 8.

Il appert :

Qu'à la requête de : 1<sup>o</sup> Monsieur DELPECH Martin-Amédée, instituteur, et de Madame Marguerite JURGUET, institutrice en retraite, mariés, le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble au Montat; 2<sup>o</sup> et Monsieur DELPECH Pierre-Paulin-Henri, surveillant au collège Saint-Théodat, demeurant à Montauban;

Pour lesquels domicile est élu à Cahors, en l'étude de Maître Pierre HUARD, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de Cahors, qu'ils constituent et occupent pour eux aux fins de la présente notification et ses suites.

Notification a été faite à :

1<sup>o</sup> Madame Virginie GIRMA, sans profession, épouse de Monsieur Louis BIGAL, négociant, marchand de chevaux, avec lequel elle est domiciliée de droit à Cahors, mais résidant de fait à Cahors, en son domicile;

2<sup>o</sup> Au dit Monsieur Louis BIGAL, négociant, marchand de chevaux, domicilié à Cahors, pris pour assister et autoriser son épouse, la dame Virginie GIRMA, en son domicile;

3<sup>o</sup> A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors, en son Parquet, au Palais de Justice, à Cahors;

De l'expédition d'un acte fait au Greffe du Tribunal civil de Ca-

hors, le 20 août (1923) mil neuf cent vingt-trois, enregistré, constatant le dépôt fait au dit greffe le même jour, d'un acte retenu par Maître AUBERTIN, notaire à Cahors, le dix-neuf juillet mil neuf cent vingt-trois, enregistré, portant vente par Monsieur Louis RIGAL, en faveur des requérants, d'une maison sise à Cahors, quai de Regourd, sur lequel elle porte actuellement le N° 4, et paraissant inscrite au registre du cadastre de la dite ville, sous le N° 552 p., section N, la dite maison comprenant rez-de-chaussée, élevée de trois étages, petite cour, chai et petit hangar, confrontant avec le quai de Regourd, héritier CAMBOR-NAC, rochers et l'Administration des Ponts et Chaussées; ensemble, toutes les atténuances et dépendances de cet immeuble, sans aucune exception ni réserve; et ce, moyennant, outre les charges de droit, la somme de vingt-huit mille francs, qui a été payée comptant et l'acte en contient quittance.

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur est ainsi faite, conformément à l'article 2194 du code civil, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans le dit délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeure définitivement purgé et libéré, entre les mains des requérants de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à Monsieur le Procureur de la République, que les anciens propriétaires de cet immeuble, outre le vendeur, sont : Monsieur Antoine LAGARRIGUE et Madame Antoinette BRUGEL, mariés, demeurant à Cahors, et Mesdames BOUTAREL et BIROT-LETOURNEUX, et Mademoiselle LAGARRIGUE.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus des requérants, ils se font publier la présente notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Sous toutes réserves générales quelconques.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le sept septembre mil neuf cent vingt-trois.

L'Avoué poursuivant, P. HUARD.

## LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL

et le Corps Médical

Le D<sup>r</sup> ORTEL

Docteur Titulaire des Hôpitaux de Paris

Avoué et Délégué de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

Feuilleton du « Journal du Lot » 22

## LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA

Comtesse de BAILLEHACHE

XX

— Bois, dit-elle, c'est propre; la Propreté de l'âme est une vertu.

Il but avec plaisir l'eau fraîche; elle le regardait :

— Moi, fit-elle, je vends de l'eau à la gare pour gagner quelques gros (1), mais ma vie est chez moi; j'ai un fiancé.

— Vendez-vous aussi un peu de pain? demanda Radetski, en reposant le verre. J'ai bien faim.

Elle disparut par la porte dérobée et revint un moment plus tard avec un morceau de pain noir mal levé, dans lequel se trouvaient des tranches de pommes de terre.

— Tiens, dit-elle, voilà du pain. C'est deux kopeks (2), le tout ensemble; et puisque tu as été réservé dans les paroles avec la petite marchande d'eau, je te dirai ce que je vois pour toi, tel que les vieux Juifs

(1) Un gros vaut à peu près un liard.

(2) 5 centimes.

me l'ont enseigné! Regarde-moi, fils d'une femme pure... ton cœur est plein de larmes, mais tu vaincras tes ennemis, et tu seras un homme riche et honoré!

Elle pirouetta sur ses orteils nus souillés de boue, donna un morceau de pain à un petit enfant qui mendiait et partit plus loin dans le hangar, vendre l'eau fraîche aux voyageurs grossiers.

— C'est une belle juive, dit un paysan. Dommage de penser que c'est une sorcière!

Des habitués la hélèrent :

— Hé! fille du diable, approche un peu par ici!

Enfin, un grand bruit de verrous se fit entendre, et la porte donnant sur la salle fut ouverte. Des gendarmes russes appelèrent à haute voix les voyageurs, en lisant les noms sur les passeports.

— Si je porte ta malle, tu me donneras deux kopeks? demanda un pauvre hère à Boleslas.

Le marché fut vite conclu.

— Radetski! appela le gendarme. Il le dévisagea un moment, pour voir si le signalement était exact, puis lui rendit les papiers et passa aux suivants. La visite de la douane, comme à toutes les frontières, manqua d'aménité. On bouleversa les malheureux paquets, on déroula les papiers des emballages, on fripa les pauvres effets.

— Où as-tu volé cela? demanda le préposé à Boleslas, en sortant triom-

phalement quelques paires de chaussettes de soie.

— C'est à moi, répondit-il avec tristesse.

L'employé leva les yeux pour regarder son interlocuteur; puis, comprenant sans doute qu'il n'eût posséder des chaussettes de soie, rabattit le couvercle de la malle et y traça une barre à la craie.

— Excellence, fit le truand qui portait le bagage, suivez-moi; je vais vous montrer le train.

— Vous savez, dit Boleslas, que vous n'aurez que deux kopeks pour la peine, même en m'appelant Excellence.

— Oh! fit l'homme en haussant les épaules, Excellence ou chien savant, c'est bien la même chose, pourvu que ce ne soit pas un Allemand!

Allons, viens, frère; tu me donneras deux kopeks, un petit morceau de ten pain, et tu me permettras de m'asseoir aussi un peu sur ta malle.

XXI

Un certain degré de lassitude provoqua l'ahurissement et l'indifférence. Ce fut sans y prendre d'intérêt que Boleslas vit défiler sous ses yeux des steppes mornes, coupées de forêts de pins, de la Pologne. Le sable clair apparaissait par places entre les touffes de chardons sauvages ou de seigle cultivé qui se déroulaient, monotones, interminables. Parfois, un petit village, tout en longueur, composé de cabanes d'un seul étage, commen-

cé et terminé par un peuplier solitaire, animait le paysage. Mais la plupart du temps, dans la plaine plate et sans limites, on ne voyait que des chardons bas, ou des pins clairsemés se suivant par rangées à demi régulières sous le ciel gris.

Le dernier changement de train eut lieu par la nuit noire. Epuisé, Boleslas somnolait, en tenant son bras malade; il fut presque surpris des cris des conducteurs annonçant l'arrivée à Varsovie. Le va-et-vient d'une grande gare le ranima un peu; il mit sa malle à la consigne et alla finir sa nuit dans le premier hôtel venu, dont la paillasse lui parut douce.

Dès le lendemain, il se présenta aux bureaux d'Antonou Pilkéwitch, un fabricant de boîtes, ami d'Henri Braumann. Il fut bien reçu, on le félicita de son bon accent, et Pilkéwitch lui-même l'installa à une table, le mit au courant des heures de présence et de travail. Son voisin, Mihai Troski, lui recommanda une pension de famille dans le voisinage et l'accompagna à la gare pour aller chercher sa malle.

Ce Mihai Troski était un de ces petits employés laids et humbles, sauvages et sans personnalité, comme on en trouve encore dans tous les bureaux de tous les pays, assidus et silencieux, véritables soldats du commerce par leur obéissance et leur aveugle dévouement. Il admira Radetski, grand, jeune et beau.

— Vous êtes ambitieux? demanda-

til. Vous voulez sans doute faire fortune? Vous le pouvez, vous avez de belles manières, une belle figure et une belle stature. Vous devez être heureux en amour!

La silhouette d'Eljbieta Monarowska passa dans la mémoire du jeune homme.

— Monsieur Troski, dit-il doucement, je ne suis ambitieux ni en fortune, ni en amour; mon seul désir est de faire honnêtement mon devoir, et de gagner honnêtement mon pain.

Au bureau, le travail était sensiblement le même, que chez Galgoz; le besoin classique de toute maison de commerce importante pour un employé polyglotte. Le patron, Antonou Pilkéwitch, était un grand et gros homme, un peu asthmatique, portant une barbe clairsemée et grisonnante. Il venait plusieurs fois par jour inspecter le travail des employés et fut frappé de la façon dont Radetski écrivait le français et l'allemand. Cette constatation l'amena à remarquer la pâleur du nouveau venu, à s'enquérir de sa santé, puis à lui donner une demi-heure de plus pour son repas de midi, afin qu'il eût le temps de prendre l'air.

Cela permit à Boleslas de se promener un peu dans la ville, si curieuse et si pittoresque, capitale par excellence. Il flâna aux magasins de la Marchalkowska et du Nouveau-Monde, mieux achalandés que ceux de Vienne même. Il prit les trams électriques pour aller aux Allées, qui

lui rappellèrent un peu les Champs-Élysées de Paris. Un dimanche, il s'égara du côté de la Porte-de-Fer, en faubourg-ghetto où les israélites s'en-

lassent, formant ville à part, avec leurs jours ouvrables, leurs coutumes, leurs modes, leur langage singulier, mi-hébreu, mi-allemand.

Un autre dimanche, il visita Lazienki, ce Trianon de Varsovie, qui attend, comme le nôtre, une baguette magique pour le ressusciter. Les équipages descendaient la côte tour-

nante à une vitesse vertigineuse, pour passer au pas à côté du palais, exquis et puéril, avec ses dépendances d'une grâce achevée, temple de l'Amour, théâtre de verdure aux bords d'un lac digne de Walteau. Les saules miraient leurs bourgeons verts dans les eaux calmes, paysage classique, de culture latine.

— Comment se trouver seul, dé-

paysé ou malheureux, quand on regarde ceci? pensait Boleslas.

Pilkéwitch passait, avec sa femme et sa fille, toutes deux vêtues avec la sobriété cossue qui distingue les Varsoviennes. Le jeune homme salua, le groupe vint vers lui pour les présen-

tations. Un moment, l'on parla de la cour de jadis, des fêtes données à ce même château de Lazienki par les beaux soirs d'été. Cette court conversation suffit pour inspirer aux Pilkéwitch une haute idée de Radetski, car dès le lendemain il fut invité à passer la soirée chez eux toutes les quinzeaines.